



# COMMUNE D'AUBONNE

## Conseil communal

---

### Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2007

Présidence : M. Nicolas Suter

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 13 février 2007 n° 1/07 "Acquisition d'une part sur le stand de tir de Lavigny"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à acquérir une part sur le stand de tir de Lavigny, sous forme d'une part de copropriété d'un droit de superficie à constituer sur les parcelles nos 111, 115 et 490 de Lavigny;
2. accorde un crédit de Fr. 325'000.- à amortir en 10 ans dès le budget 2008, subventions de tiers non déduites;
3. autorise la Municipalité à prélever ce montant du crédit sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.
4. l'autorisation de la Préfecture demeure réservée, le cas échéant.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Is

Is

N. Suter

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 15 juin 2007.